SIEED OY : Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'Ouest Yvelines

2018/2019 - SIEED Com N°13

SIEED COM N°13

Journal annuel d'informations du service public de gestion des déchets

Dans ce numéro :

Le SIEED 2

Les finances 4

Le Rapport d'activité 6

Le PLPDMA 8

Les déchèteries 16

Du côté des écoles 18

Le SIDOMPE 19

Edito du Président, Jean-Paul Baudot

2018 aura été l'année de démarrage de mise en application de notre programme de prévention des déchets (PLPDMA) par l'installation de barrières et badges d'accès dans nos déchèteries, l'acquisition d'un logiciel de gestion des déchets, de composteurs et l'impression d'étiquettes STOP PUB. 13 000 badges d'accès aux déchèteries ont déjà été délivrés depuis leur instauration, qui nous permettent ainsi d'avoir une meilleure visibilité des apports. Nos déchèteries sont depuis quelques mois, de nouveau volées, vandalisées ou des déchets déposés aux abords ou dans les bennes en dehors des horaires d'ouverture. Des plaintes sont régulièrement déposées par le SIEED.

Au 1er janvier 2019, la ville du Mesnil Saint Denis (6 827 habitants) de la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse va nous rejoindre et à qui nous souhaitons la bienvenue !

2019 sera également la poursuite de notre programme de prévention de déchets, puisque les orientations de la loi TECV a pour objectif la réduction de 10% de déchets entre 2010 et 2020, alors que le SIEED constate une hausse de 25% entre 2010 et 2017. Nous avons donc encore beaucoup de chemins à faire pour bousculer, modifier habitudes et comportements, afin de diminuer la production de déchets sur notre territoire.

TECV : Transition Energétique pour la Croissance Verte

SIEED
La propreté rurale

Le SIEED, un syndicat intercommunal

Les adhérents du SIEED sont la communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires et les communautés de communes Cœur d'Yvelines, Pays Houdanais, Gally Mauldre et la Haute Vallée de Chevreuse pour certaines de leurs communes membres.

Au 1er janvier 2019, le Mesnil saint Denis, commune de la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse rejoindra le SIEED.

Le SIEED est un syndicat intercommunal qui assure le service public de gestion des déchets des ménages. Il assure les collectes et traitements des déchets, la gestion des déchèteries et les contenants pour 72 communes et environ 75 000 habitants. Les effectifs sont de 2 agents titulaires et un agent non titulaire.

Le siège du Syndicat est à Garancières, à côté de la déchèterie.

Le SIEED est adhérent du SIDOMPE, autre établissement public, qui gère les usines d'incinération et de tri.

Le SIEED Ouest Yvelines

Les membres du bureau

L'Assemblée du SIEED, est composée de 72 conseillers municipaux des collectivités membres.

Ont été élus le 16 janvier 2017:

Le président : Jean-Paul BAUDOT,

Délégué de la CC du Pays Houdanais, maire de Grandchamp

Les vice-présidents :

1er : **Jean-Jacques MANSAT**,
Délégué de la CC du Pays Houdanais, maire de Tacoignières

2ème : **Guy PELISSIER**,
Délégué de la Communauté de communes Cœur D'Yvelines, maire de Béhoust

3ème : **Michel SECONDAT**,
Délégué de la CC Cœur d'Yvelines, adjoint au maire de Garancières

Les autres membres :

Jean-Luc JANNIN, délégué de la CC de la Haute Vallée de Chevreuse, maire de St Forget

Joseph LE FOLL, délégué de la CC Cœur d'Yvelines, maire du Tremblay sur Mauldre

Jean-Michel ALLIRAND, délégué de la CC Cœur d'Yvelines, adjoint au maire de La Queue lez Yvelines

Pauline LEFEVRE, déléguée de la CC Cœur d'Yvelines, conseillère municipale de Montfort l'Amaury

Eric TONDU, délégué de la CC du Pays Houdanais, maire de Maulette

Claude RICHARD, délégué de la CC du Pays Houdanais, adjoint au maire de Houdan

Denise PLANCHON, déléguée de la CC Cœur d'Yvelines, maire de Neauphle le Vieux

En 2019, le SIEED :

- 5 Intercommunalités
- 72 communes
- 74 971 habitants
- 572.74 km2

Bienvenue aux habitants du Mesnil Saint Denis !

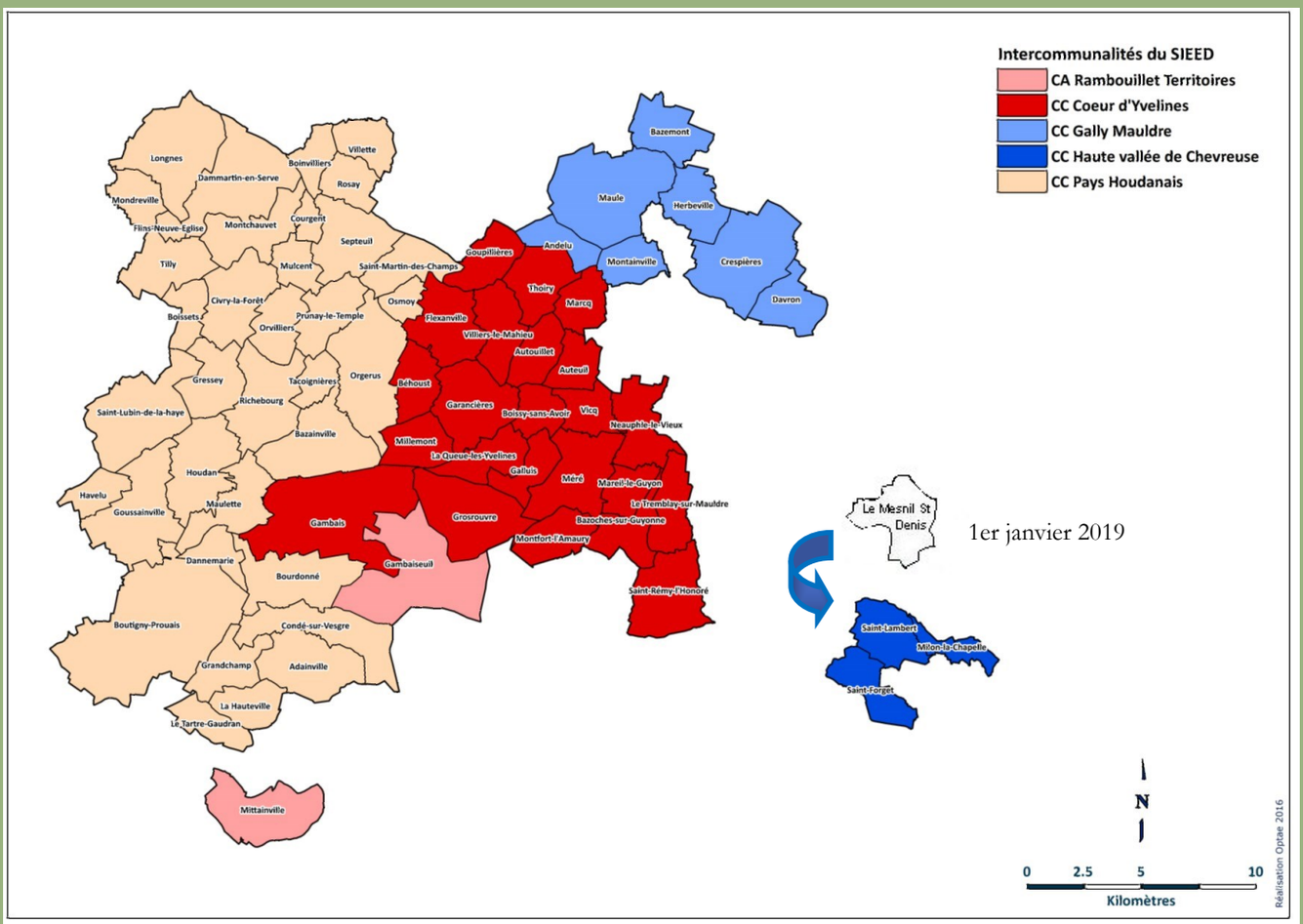

Le Compte administratif 2017 du SIEED

Dépenses réelles en k €	Dépenses 2017
Charges de collectes	4 378
Traitements	2 376
Déchèteries	2 310
Contenants	518
Autres charges générales	73
Charges de Personnel	110
Autres charges gestion	51
Intérêts des emprunts	56
Titres annulés	4
Ecritures d'ordres	564
Remboursement des emprunts	163
Logiciels	26
Barrières, bornes d'accès déchèteries	68
Colonnes enterrées	13
Total des dépenses 2017	**10 710**

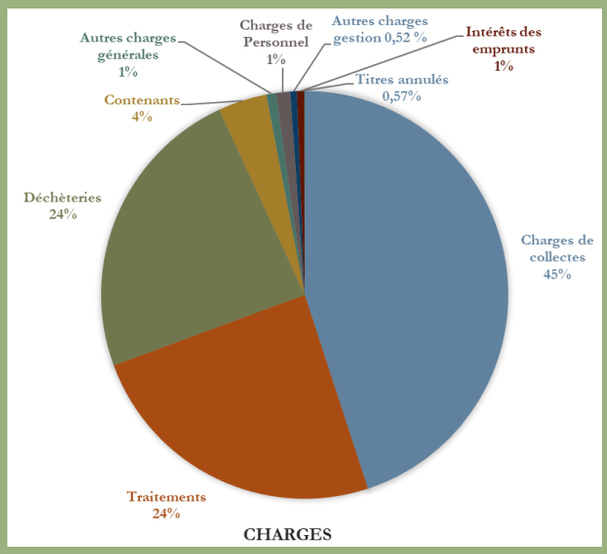

Recettes réelles en k€	Recettes 2017
Services	53
TEOM (produit de la taxe des ordures ménagères)	9 046
Eco organismes ventes	1 072
Pénalités reçus	30
Indemnités sortie GPSO	257
FCTVA	77
Opérations d'ordres	564
Reports des résultats années antérieures	2 124
Total des recettes 2017	**13 223**

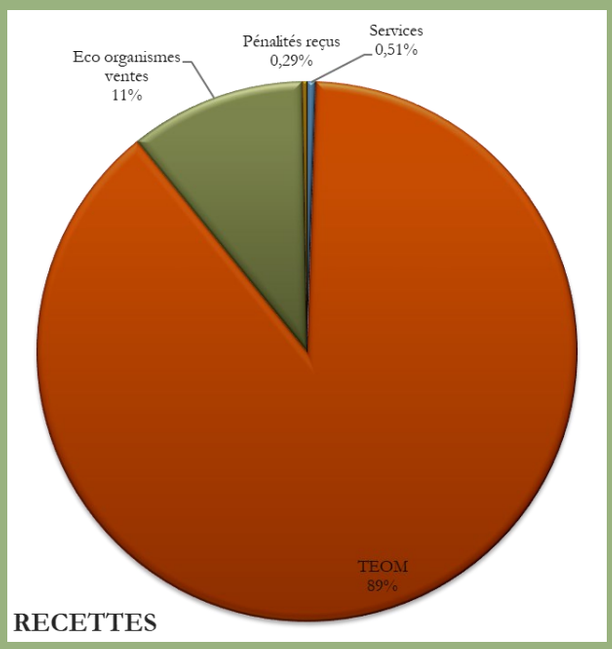

Le compte administratif 2017 du SIEED a été approuvé par les délégués lors de la séance du 3 avril 2018

Le Budget Primitif 2018 du SIEED

La section de fonctionnement

Dépenses	Montant en €
Charges à caractère général (dont 7 870k€ de prestations de services)	8 219 889
Charges de personnel	165 100
Autres charges de gestion courante (dont 2 280 k€ de paiement au SIDOMPE)	2 347 876
Charges financières	52 125
Charges exceptionnelles	304 054
DEPENSES REELLES	11 086 990
Opérations ordre (dotation amortissement)	480 272
TOTAL DEPENSES	11 569 315

Recettes	Montant en €
Atténuation de charges	0
Produit des services	48 000
Produit de la Taxe Ordures ménagères	8 588 198
Dotations subventions	1 001 000
Report résultat 2017	1 932 117
TOTAL RECETTES	11 569 315

La section d'investissement

DEPENSES	Montant en €
Dépenses d'équipements	491 186
Restes à réaliser	432 000
Remboursement d'emprunts	165 438
TOTAL	1 088 624
RECETTES	**Montant en €**
FCTVA	27 942
Opérations d'ordre	480 272
Report excédent 2017	580 410
TOTAL	1 088 624

Les finances du SIEED

Le comité syndical a voté à l'unanimité le budget primitif 2018 et une nouvelle baisse d'environ 8% des produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés a été présenté à l'assemblée le 3 avril 2018, transmis aux collectivités adhérentes et mis en ligne sur le site du SIEED.

Le PLPDMA ou Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, obligatoire par la loi NOTRé et le code de l'environnement a été adopté définitivement lors de la séance du comité syndical du 9 octobre 2017.

Les orientations des différentes nouvelles législations votées en 2015, donnent pour objectif une baisse de la production des déchets de 10% entre 2010 et 2020.

La production de déchets au SIEED a augmenté entre 2010 et 2017 de + 25.26%.

SIEED
La propreté rurale

Alors que les objectifs de la loi TECV sont de —10% de production de déchets entre 2010 et 2020, le SIEED est à + 25% entre 2010 et 2017

TECV : Transition Energétique pour la Croissance Verte

Tableau de l'évolution de la production de déchets en KG/habitant au SIEED :

en kg/habitant	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ordures ménagères	263,21	264,01	249,64	243,99	230,87	232,00	228,64	228,10
Emballages et papiers	37,83	39,26	38,82	40,35	51,96	50,63	49,64	47,65
Déchets verts hors déchèterie	123,81	132,51	146,05	141,14	151,26	129,05	141,38	130,14
Encombrants hors déchèteries	23,41	20,31	19,58	19,04	17,84	18,61	23,57	20,84
Verre	32,06	31,84	30,69	30,39	31,41	32,38	32,65	33,29
Déchèteries	145,67	171,82	178,41	199,26	265,47	306,39	325,09	324,11
Total	626,00	659,76	663,19	674,17	748,82	769,06	800,97	784,13
Augmentation depuis 2010							27,95%	25,26%

Répartition par nature de déchets en 2017

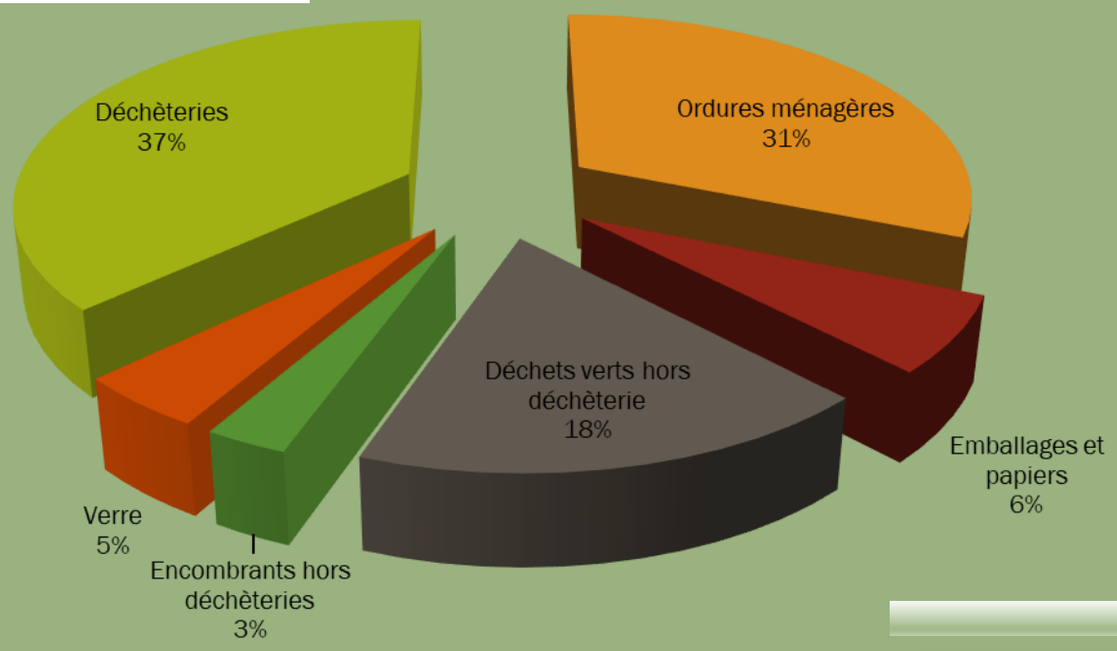

Le rapport d'activité

Répartition de la production de déchets en Kg/habitant

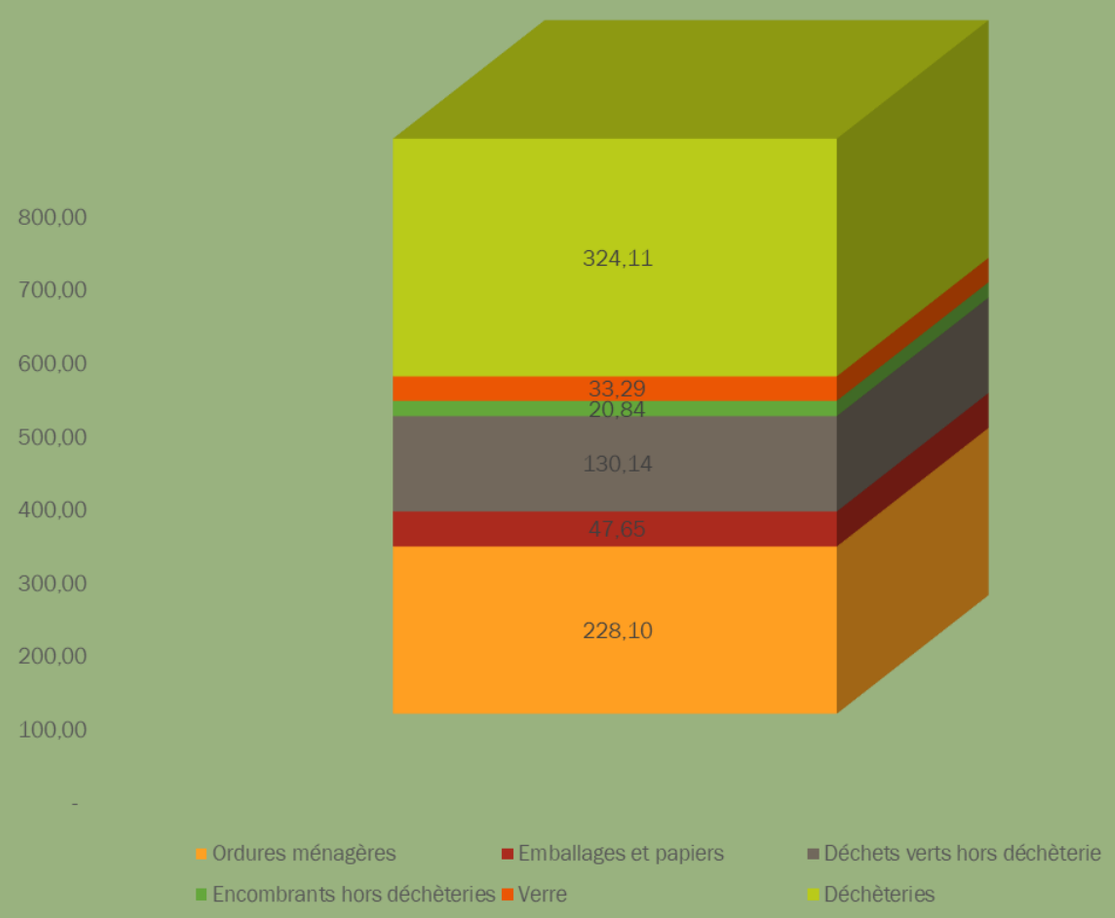

PLAN D'ACTIONS du SIEED pour la réalisation de son PLPDMA

Action 1	Développer le compostage et la gestion de proximité des déchets verts *(environ 500 composteurs déjà vendus)*
Action 2	Développer le réemploi, la réutilisation et optimiser les accès aux déchèteries du SIEED
Action 3	Sensibiliser le grand public à la prévention des déchets
Action 4	Sensibiliser le jeune public à la prévention des déchets
Action 5	Promouvoir les administrations exemplaires en matière de prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

	Année 0	PLPDMA (Objectifs)					REALISE	
en kg/habitant	2016	**2017**	2018	2019	2020		2016	**2017**
Ordures ménagères Omr	229	**223**	217	211	206		229	**228**
EMB Multimat.	50	**50**	50	50	50		50	**48**
Déchets verts hors déchèterie	141	**137**	133	129	124		141	**130**
Encombrants hors déchèteries	24	**23**	22	21	20		24	**21**
Verre	33	**33**	33	33	33		33	**33**
Sous Total OMA	476	**466**	455	444	432		476	**460**
Déchèteries	325	**315**	305	295	285		325	**324**
Total DMA	801	**781**	760	739	717		801	**784**
Evolution 2016/2017								- 2.12%

Pour être réalisable, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SIEED, prévoit l'année 2016 comme point de départ. La baisse de production de déchets végétaux et d'apports en déchèteries sont les actions menées en priorité.

Concrètement, il est demandé aux habitants de tondre en mulching, ce système broie l'herbe sans besoin de la ramasser ou d'utiliser des composteurs. Un nouveau système d'accès dans les déchèteries a été mis en place, pour filtrer et contrôler les apports.

Des animations sont également effectuées dans les écoles du territoire et un concours organisé chaque année. Pour l'année scolaire 2017/2018, il a été demandé aux enfants d'imaginer une étiquette STOP PUB. L'école de Méré a remporté le 1er prix et les étiquettes sont à disposition au siège du SIEED à Garancières, dans certaines mairies ou par demande courriel au SIEED.

Pour l'année scolaire 2018/2019, le thème est sur les composteurs.

Les nouvelles législations prévoient également un échéancier et des dates butoirs :

- 2022 : Tous les plastiques y compris les sacs devront aller dans la poubelle à couvercle jaune
- 2025 : Le tri des biodéchets sera obligatoire pour tous.

Biodéchets : déchets de cuisine ou de jardin non dangereux

La diminution de la production des déchets est un des objectifs de la loi Transition Energétique et Croissance Verte (TECV)

Le PLPDMA

(Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)

La région Ile de France met également à disposition un guide pour lutter contre le gaspillage alimentaire

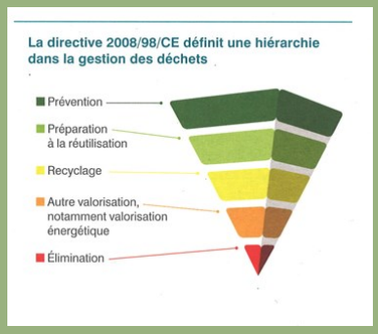

Les déchets végétaux

Ne ramassez plus l'herbe coupée (tondeuse mulching)

Composteurs : Mise à disposition au SIEED

Pour vos grosses tailles et vos gros volumes, préférez la déchèterie

Collecte en porte à porte pas plus d'un mètre cube hebdomadaire (environ 10 sacs)

Les encombrants

Avant de jeter vos objets encombrants, donnez à des associations (Voir page 12)

Les déchèteries sont à disposition : les déchets sont triés et pour la majeure partie recyclés

Les collectes des déchets encombrants en porte à porte ne doivent pas dépasser un mètre cube par passage et ne pas encombrer l'espace public

Des composteurs de 400 litres ou 600 litres sont mis à disposition des habitants du territoire du SIEED.

Une participation financière est demandée : 10 € pour les 400 litres et 15 € pour les 600 litres.

Ils sont disponibles au siège du SIEED à Garancières (à côté de la déchèterie, 29 bis rue de la gare) : vous munir de votre badge d'accès en déchèterie, un seul composteur par foyer est mis à disposition. Téléphonez au préalable, afin de connaître l'état du stock. 01 34 86 65 49.

Dans votre composteur, vous pouvez mettre : tonte de gazon, taille de haies réduite en morceaux, feuilles, fleurs fanées, épluchures ...fruits et légumes, restes de repas d'origine végétale, coquilles d'œuf, filtre et marc de café, sachets de thé, d'infusion…Un guide du composteur est donné lors de la mise à disposition.

Des composteurs sont à disposition au SIEED pour les habitants

40 sacs de déchets végétaux sont distribués par les mairies et financés par le SIEED pour les communes collectées en sacs.

Les fagots doivent être liés par une ficelle végétale biodégradable (lin, chanvre, sisal...). Ils doivent pouvoir être portés par une personne seule, d'une longueur d'1m50 maximum et le diamètre des branches de 5 cm maximum.

Ne pas mettre plus d'un m3 par collecte (environ 10 sacs), ne pas mettre de terre.

Plus de renseignements: www.sieed.fr

La collecte des déchets végétaux aura lieu du lundi 1er avril ou du mercredi 3 avril 2019 au 9 ou 11 décembre 2019

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

Des collectes en déchets encombrants sont effectuées en porte à porte sous certaines conditions :

- Pas plus d'un mètre cube par foyer
- Pas de gravats, ni de sanitaires, etc...
- Pas de pneus
- Pas d'objets volumineux
- Pas de déchets toxiques (peinture…)
- Pas d'électro-ménager...etc..

Pour plus de détails : www.sieed.fr rubrique collecte / encombrants.

Le calendrier des collectes des déchets encombrants est en ligne sur le site du SIEED. Attention pas plus d'un mètre cube par foyer. Mettre les déchets devant le domicile la veille de la collecte, sans gêner la circulation des piétons

Les associations, recycleries, ressourceries

BOUGIVAL / LE PORT MARLY	EMMAUS	7 Ile de la Loge	01 39 69 12 41	78380	www.emmausbougival.com
BUCHELAY	APTIPRIX	4 Rue de l'Ardèche	01 30 33 06 65	78200	www.aptima.fr
ECQUEVILLY	LA GERBE	13 Rue de Fontenelle	01 34 75 56 15	78120	www.lagerbe.org
FOLLAINVILLE DENNEMONT	EMMAUS	Route de Sandrancourt	01 30 92 05 31	78520	www.emmaus-dennemont.org
ST ARNOULT EN YVELINES	RESSOURCESETVOUS	10 Rue Laguesse Charron	06 86 25 25 46	78730	www.ressourcesetvous.org
TRAPPES	EMMAUS	201 Avenue des Bouleaux	01 30 16 13 45	78190	www.emmaustrappes.fr

Les bacs à couvercle jaune, sont les poubelles pour les déchets recyclés. Ils doivent contenir des bouteilles et flacons en plastique, papier, cartons et briques. Si le tri est mal effectué, le bac ne sera pas vidé et collecté.

L'usine de tri est située à Thiverval et gérée par le SIDOMPE. Les déchets sont recyclés et des subventions reversées au SIEED. Au cours de l'année 2017, **20% des déchets collectés dans les bacs à couvercle jaune n'étaient pas encore bien triés**. Pour 2017, le coût à la tonne pour les déchets recyclés est de 174 € nets et 218 € pour les déchets ordures ménagères.

Répartition du contenu des bacs à couvercle jaune

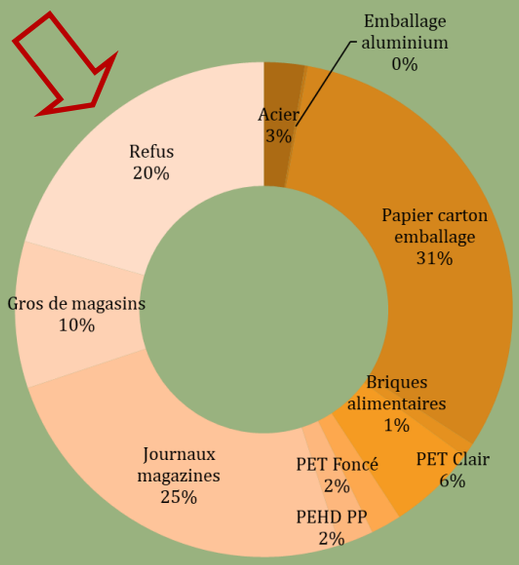

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

Les emballages

Les étiquettes « STOP PUB » dessinées par les élèves de l'école de Méré sont à disposition au SIEED

De nombreux producteurs locaux sont dans notre région, faible utilisateur d'emballages

Les sacs plastique ne doivent pas être mis dans la poubelle emballage au SIEED avant probablement 2020.

Le Verre

Les bouteilles ou bocaux en verre sont à déposer dans les colonnes (pas la vaisselle cassée...)

Une carte de l'implantation des colonnes est en ligne sur www.sieed.fr

Attention : le fait de déposer les déchets aux abords des colonnes est passible d'une amende (y compris les bouteilles déposées à côté des colonnes)

Ci-dessous, tableau des coûts de collectes, traitements, contenants, déduction faite des subventions ou ventes des matériaux recyclés. (coût nets)

Pour les déchets encombrants en porte à porte et la benne tout venant en déchèteries, une TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est payée par le SIEED (23 € HT la tonne). Une TGAP est également payée pour les déchets incinérés au centre de valorisation de Thiverval, géré par le SIDOMPE au tarif de 12 € la tonne. Toutes ces taxes et charges sont répercutées sur les produits de la taxe d'ordures ménagères.

Déchets	Coût net à la tonne en € en 2017
Verre (centre de tri à Thiverval)	64 €
Déchets végétaux apportés en déchèteries	81 €
Déchets des déchèteries (sans les déchets végétaux)	110 €
Emballages (bacs couvercle jaune / centre de tri à Thiverval)	174 €
Déchets végétaux en porte à porte	185 €
Ordures ménagères (bac à couvercle vert / centre de valorisation des déchets à Thiverval)	218 €
Encombrants en porte à porte	272 €

Tableau d'évolution des Taxes - Le SIEED ne récupère pas la TVA sur les charges de fonctionnement

Tarif à la tonne	TGAP Incinération HT	TGAP Encombrants HT	TVA		TGAP Incinération TTC	TGAP Encombrants TTC
2011	5,20	17,00	5,50%		5,49	17,94
2012	6,40	20,00	7%		6,85	21,40
2013	8,00	22,00	7%		8,56	23,54
2014	8,15	24,00	10%		8,97	26,40
2015	8,21	32,00	10%		9,03	35,20
2016	8,24	20,08	10%		9,06	22,09
2017	12,00	23,00	10%		13,20	25,30
2018	12,02	24,00	10%		13,22	26,40

Déposer des déchets aux abords des colonnes est passible d'une amende. Pour les colonnes en ordures ménagères, ne pas utiliser des sacs poubelles de plus de 50 litres.

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

Aucune collecte ne sera effectuée, ni rattrapée,

le mercredi 1er mai 2019

Elimination / Recyclage / Prévention

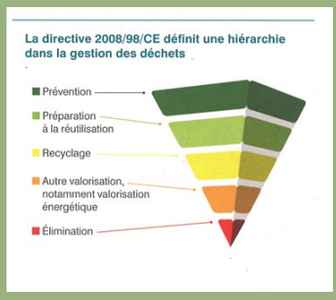

Les déchèteries sont ouvertes toute l'année sauf le 1er janvier, 1er mai et 25 décembre

Déchets acceptés	Déchets acceptés	Déchets refusés
Bois	Radiographie	Amiante
Meubles	Piles	Pneus
Déchets végétaux dont souches	DASRI : déchets de soins : seringues...	Extincteurs
Carton	Lampes	Bouteilles de gaz
Textile	Gravats	Déchets toxiques entreprises
Déchets d'équipements Electriques et Electroniques (D3E)	Tout Venant	Ordures ménagères
DDS : déchets toxiques : peinture, solvant, acide...		Autres : voir règlement
Huile de vidange		
Huile de friture		
Métaux		

Le SIEED a fait l'acquisition d'un logiciel qui gère les fournitures et réparations des poubelles ou bacs, ainsi que les accès en déchèteries. Aussi, depuis le 1er janvier 2018, des nouveaux badges d'accès sont délivrés au siège à Garancières.

Les cartes en papier pour les entrées en déchèterie ne sont plus acceptées.

Les cartes des particuliers donnent un accès pour 24m3 l'année et **2m3 par jour**. La carte ou les badges fonctionnent pour toutes les déchèteries du SIEED.

Tous les habitants du territoire du SIEED peuvent accéder aux déchèteries, sauf les habitants de Milon la Chapelle, Saint Forget et Saint Lambert . Le SIEED a signé une convention avec Saint Quentin en Yvelines Agglomération et finance l'accès à la déchèterie de Magny les Hameaux pour les habitants de ces villages.

Les professionnels ayant un établissement dans une commune du SIEED peuvent obtenir une carte « professionnelle ». Le tarif pour les professionnels est 20 € le m3. Le paiement se fait soit au siège à Garancières (chèque ou numéraire), soit en ligne via le site du SIEED www.sieed.fr espace professionnel.

Les déchèteries du SIEED sont des espaces créés pour les déchets encombrants des particuliers en priorité. Elles ne doivent pas être utilisées pour de gros volumes de déchets et certains déchets comme les pneus, extincteurs, amiante ne sont pas acceptés.

Les déchèteries du SIEED sont ouvertes toute l'année sauf le 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.

Les déchèteries

Horaires d'ouverture et adresses des déchèteries du SIEED

Boutigny-Prouais : vendredi, samedi et mardi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h / dimanche 9h 13h

Lieu-dit LES JONCS / Croisement des Routes Départementales 305 et 101

Garancières : vendredi, samedi et mardi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h / dimanche 9h 13h

29 bis rue de la Gare / face à la gare et à côté du supermarché - Siège du SIEED également

Houdan : vendredi, samedi et lundi de 10hà 12h30 et de 13h30 à 17h / dimanche 9h à 13h

Chemin d'Anet / VC2

Méré : vendredi, samedi et lundi de 10hà 12h30 et de 13h30 à 17h / dimanche 9h à 13h

Route de la Bardelle / Chemin rural 11 / derrière la gare de Montfort en direction de Vicq

Le Mesnil Saint Denis : vendredi, samedi et lundi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Avenue du Maréchal Joffre

Comme chaque année, le SIEED a organisé son concours pour les élèves de CE2 en 2017/2018, sur le thème : Imaginez une étiquette STOP PUB.

Les élèves de Méré ont reçu le premier prix, et les étiquettes sont à disposition au SIEED.

Le 2ème prix a été attribué à l'école Notre Dame de Bel Air de Montfort l'Amaury, le 3ème prix ex aequo aux écoles de la Hauteville et Sainte Jeanne d'Arc de Houdan.

Des cadeaux ont été donnés aux élèves : entrées au Parc Zoo de Thoiry, à la serre aux papillons, visites offertes par la maison du tourisme de Montfort, ainsi que de nombreux autres lots offerts par les professionnels du déchet.

Un grand merci aux élèves et leurs enseignants, aux membres du jury, aux entreprises pour leurs dons.

Méré

Du côté des écoles

La serre aux papillons

ND Bel Air Montfort

Ste Jeanne d'Arc Houdan

La Hauteville

Thème 2018/2019 pour les classes de CE2 du territoire du SIEED : Imaginez une affiche pour promouvoir l'utilisation des composteurs

Comme le SIEED, le SIDOMPE est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), propriétaire de l'usine d'incinération ou centre de valorisation des déchets et du centre de tri. Il traite les ordures ménagères et les emballages de 116 communes, dont 71 du SIEED.

Le centre de valorisation des déchets de Thiverval-Grignon est une usine d'incinération où les ordures ménagères deviennent une ressource par la production de chauffage urbain et d'électricité d'une part et par la valorisation des mâchefers (résidus d'incinération récupérés) d'autre part. Des travaux de réfection de l'usine sont en cours et devraient se terminer fin 2019 pour un budget de 113 millions d'euros HT. Il est prévu en 2020 un circuit de visite pédagogique pour le grand public.

Le centre de tri sépare les déchets recyclables des bacs à couvercle jaune pour qu'ils deviennent de nouvelles matières premières.

Les deux usines sont gérées par la CNIM.

Usine future

Travaux de l'usine d'incinération

Le SIDOMPE

Déchets triés et recyclés au SIDOMPE en 2017

4 923 T Cartons	• Recyclage en cartons
190 T Tétra	• Recyclage en papier domestique
27 T Aluminium	• Recyclage en produits en alu
442 T Acier	• Recyclage en produits en acier
5 323 T Papiers	• Recyclage papiers journaux
1 924 T Gros de magasin	• Recyclage en carton
1 744 T Bouteilles flacons	• Recyclage en produits en plastique
10 654 T Verre	• Recyclage en produits en verre
4 154 T Erreur de tri	• Incinéré au centre de valorisation

T : Tonnes / Tétra : Emballage carton alimentaire

	COMMUNES	Intercommunalité
1	ADAINVILLE	Pays Houdanais
2	ANDELU	Gally Mauldre
3	AUTEUIL LE ROI	Cœur d'Yvelines
4	AUTOUILLET	Cœur d'Yvelines
5	BAZAINVILLE	Pays Houdanais
6	BAZEMONT	Gally Mauldre
7	BAZOCHES SUR GUYONNE	Cœur d'Yvelines
8	BEHOUST	Cœur d'Yvelines
9	BOINVILLIERS	Pays Houdanais
10	BOISSETS	Pays Houdanais
11	BOISSY SANS AVOIR	Cœur d'Yvelines
12	BOURDONNE	Pays Houdanais
13	BOUTIGNY PROUAIS	Pays Houdanais
14	CIVRY LA FORET	Pays Houdanais
15	CONDE SUR VESGRE	Pays Houdanais
16	COURGENT	Pays Houdanais
17	CRESPIERES	Gally Mauldre
18	DAMMARTIN EN SERVE	Pays Houdanais
19	DANNEMARIE	Pays Houdanais
20	DAVRON	Gally Mauldre
21	FLEXANVILLE	Cœur d'Yvelines
22	FLINS NEUVE EGLISE	Pays Houdanais
23	GALLUIS	Cœur d'Yvelines
24	GAMBAIS	Cœur d'Yvelines
25	GAMBAISEUIL	Rambouillet Territoires
26	GARANCIERES	Cœur d'Yvelines
27	GOUPILLIERES	Cœur d'Yvelines
28	GOUSSAINVILLE	Pays Houdanais
29	GRANDCHAMP	Pays Houdanais
30	GRESSEY	Pays Houdanais
31	GROSROUVRE	Cœur d'Yvelines
32	HAUTEVILLE (LA)	Pays Houdanais
33	HAVELU	Pays Houdanais
34	HERBEVILLE	Gally Mauldre
35	HOUDAN	Pays Houdanais
36	LONGNES	Pays Houdanais

	COMMUNES	Intercommunalité
37	MARQ	Cœur d'Yvelines
38	MAREIL LE GUYON	Cœur d'Yvelines
39	MAULE	Gally Mauldre
40	MAULETTE	Pays Houdanais
41	MERE	Cœur d'Yvelines
42	MESNIL SAINT DENIS (LE)	H Vallée de Chevreuse
43	MILLEMONT	Cœur d'Yvelines
44	MILON LA CHAPELLE	H Vallée de Chevreuse
45	MITTAINVILLE	Rambouillet Territoires
46	MONDREVILLE	Pays Houdanais
47	MONTAINVILLE	Gally Mauldre
48	MONTCHAUVET	Pays Houdanais
49	MONTFORT L'AMAURY	Cœur d'Yvelines
50	MULCENT	Pays Houdanais
51	NEAUPHLE LE VIEUX	Cœur d'Yvelines
52	ORGERUS	Pays Houdanais
53	ORVILLIERS	Pays Houdanais
54	OSMOY	Pays Houdanais
55	PRUNAY LE TEMPLE	Pays Houdanais
56	QUEUE LEZ YVELINES (LA)	Cœur d'Yvelines
57	RICHEBOURG	Pays Houdanais
58	ROSAY	Pays Houdanais
59	SAINT FORGET	H Vallée de Chevreuse
60	SAINT LAMBERT DES BOIS	H Vallée de Chevreuse
61	SAINT LUBIN DE LA HAYE	Pays Houdanais
62	St MARTIN DES CHAMPS	Pays Houdanais
63	SAINT REMY L'HONORE	Cœur d'Yvelines
64	SEPTEUIL	Pays Houdanais
65	TACOIGNIERES	Pays Houdanais
66	TARTRE GAUDRAN (LE)	Pays Houdanais
67	THOIRY	Cœur d'Yvelines
68	TILLY	Pays Houdanais
69	TREMBLAY SUR MAULDRE	Cœur d'Yvelines
70	VICQ	Cœur d'Yvelines
71	VILLETTE	Pays Houdanais
72	VILLIERS LE MAHIEU	Cœur d'Yvelines

Directeur de la Publication : Jean-Paul BAUDOT

Rédaction, conception : Noëlle Rivière

Photo de couverture : Autouillet / Photos : Noëlle Rivière

Impression : Corlet (53) / Dépôt légal : novembre 2018

SIEED - 29bis rue de la gare -78890 GARANCIERES

01 34 86 65 49 - contact@sieed.fr - www.sieed.fr

Ouverture au public des bureaux :

Lundi/mardi/jeudi/vendredi : 9h12h30/13h30 17h

Mercredi : 9h12h